Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 035-254401243-20261009-2026_77-DE

eaux & vilaine
ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DE LA VILAINE

DCS N° 2026-77

Nombre de délégués en exercice : 49 Nombre de structures adhérentes : 34 soit 1000 voix
L'an deux mille vingt-six, le neuf octobre,
NOMBRE DE DÉLÉGUÉS PRÉSENTS : 29
NOMBRE DE STRUCTURES REPRÉSENTÉES : 28 soit 875 voix, le Comité Syndical étant réuni à Saint-Perreux (56)
VOTANTS (DONT X POUVOIRS) : 28, dont 3 pouvoirs, après convocation légale,
DATE DE CONVOCATION : le 02/10/2026

Comité syndical du 9 octobre 2026

Étaient présents :
Stéphanie LANOE-ROUBAUT, Arc Sud Bretagne - Vincent MINIER, Bretagne Porte de Loire Communauté – Eva WARNS, Communauté de communes de Brocéliande - Yves-Marie LE POULICHET, Centre Morbihan Communauté - Yoan VETU, Communauté de communes de Châteaubriant-Derval - Didier ALLAIS, CC Erdre et Gesvres - Philippe JOUNY, Communauté de communes de Pontchâteau-St Gildas des Bois – Thierry POITOU, Communauté de communes de Nozay - Jean-Pierre HAMON, Communauté de communes de la Région de Blain - David VEILLAUX, Liffré-Cormier Communauté - Christelle MARCY, De l'Oust à Brocéliande Communauté – Didier HURTEBIZE, De l'Oust à Brocéliande Communauté - Benoît LE LAYO, Pontivy Communauté - Joël TRIBALLIER, Questembert Communauté - Jean-François MARY, Redon Agglomération - Franck HERSEMEULE, Redon Agglomération - Ludovic BROSSARD, Rennes Métropole - Didier CHAPELLON, Rennes Métropole - Françoise LOUAPRE, Rennes Métropole - Patrick HENRY, Roche aux Fées Communauté - Thierry BEAUJOUAN, Vallons de Haute Bretagne Communauté - Aude de la VERGNE, Vitré Communauté – Dominique DURAND, CAP Atlantique – Bruno LE BORGNE, Syndicat Eau du Morbihan - Rémi PITRE, Syndicat Mixte Ouest 35 – Nicolas PASDELOU, Syndicat Mixte Ouest 35 – Thierry EVENO, Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération - Yann SOULABAILLE, Département d'Ille-et-Vilaine - Bernard LEBEAU, Département de Loire-Atlantique.

Ont donné pouvoir :
Jean RONSIN, Montfort Communauté a donné pouvoir à Aude de la VERGNE, Vitré Communauté - André CROCQ, Région Bretagne a donné pouvoir à Didier CHAPELLON, Rennes Métropole - Daniel HOUITTE, Val d'Ille-Aubigné Communauté a donné pouvoir à David VEILLAUX, Liffré-Cormier Communauté.

Étaient absents et excusés :
Nathalie LE BOULCH-VILLERS, Arc Sud Bretagne - Philippe BRIZARD, Bretagne Porte de Loire Communauté - Benoît SOHIER, Bretagne Romantique - Annabelle QUENTEL, Bretagne Romantique – Laurent DUMERCY, Communauté de communes de Brocéliande - Virginie FONTAINE, CAP Atlantique - Benoit ROLLAND, Centre Morbihan Communauté – Michel GAUVIN, Communauté de communes de Châteaubriant-Derval - Romain AVRANCHE, CC Erdre et Gesvres – Gaëtan TREHELLO, Communauté de communes de Pontchâteau-St Gildas des Bois – Marie-Alexy LEFEUVRE, Communauté de communes de Nozay – Stéphane GASNIER, Communauté de communes de la Région de Blain - Isabelle GAUTIER, Liffré-Cormier Communauté - Michel GUERNEVE, Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération - Fabienne BONDON, Montfort Communauté – Dominique MARCHAND, Pays de Châteaugiron Communauté Atlantique - Martine JOUANNET, Pays de Châteaugiron Communauté - Jean-Charles SENTIER, Ploërmel Communauté – Didier BIDAN, Pontivy Communauté – Maxime PICARD, Questembert Communauté -– Sébastien GUERET, Rennes Métropole – Cédric VALAIS, Roche aux Fées Communauté - Denis LEVREL, Saint-Méen-Montauban Communauté – Patrick HERVIOU, Saint-Méen-Montauban Communauté - Christophe VERON, Vallons de Haute Bretagne Communauté - David DUGUEPEROUX, Val d'Ille-Aubigné Communauté - Frédéric LEJAS, Vitré Communauté – Claude BODET, CAP Atlantique - Eric PROVOST, Saint-Nazaire Agglo - Olivier LEFEUVRE, Saint-Nazaire Agglo - Dominique RIGUIDEL, Syndicat Eau du Morbihan - Philippe SIMON, Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération - Franck PICHOT, Département d'Ille-et-Vilaine - Chloé GIRARDOT-MOITIE, Département de Loire-Atlantique - Delphine ALEXANDRE, Région Bretagne.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services d'Eaux & Vilaine.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 035-254401243-20261009-2026_77-DE

eaux & vilaine
ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DE LA VILAINE

DCS N° 2026-77

Délibération
Comité syndical du 9 octobre 2026

RESSOURCES HUMAINES - Convention de partenariat entre le CDG 56 et l'EPTB Eaux & Vilaine pour la mission d'ACFI (Agent Chargé de la Fonction d'Inspection)

Depuis le 1er janvier 2026, date du transfert du siège juridique de l'EPTB Eaux & Vilaine et de son affiliation au CDG 35, l'établissement a conclu avec ce dernier plusieurs conventions couvrant les missions suivantes :

- **missions financées par cotisation**, mutualisées et accessibles aux collectivités affiliées : elles portent notamment sur le conseil en matière de gestion des carrières et des rémunérations et l'accompagnement des collectivités dans la prévention et le traitement des situations de violence, de discrimination, de harcèlement ou d'agissements sexistes ;
- **missions financées par facturation**, réalisées à la demande sur la base d'une proposition d'intervention ou d'une convention complémentaire : elles comprennent notamment l'inspection des conditions de travail dans le cadre de la mission d'ACFI, le conseil en organisation, les prestations de coaching et le service d'intérim.

L'établissement étant implanté sur plusieurs départements, il convient, afin d'assurer la couverture des sites de La Roche-Bernard et d'Arzal, de conclure avec le CDG 56 une convention relative à l'exercice de la mission d'ACFI.

La mission de l'ACFI (Agent Chargé de la Fonction d'Inspection) consiste à contrôler l'application des règles d'hygiène et de sécurité au travail et à proposer des mesures de prévention adaptées.

Son rôle et ses attributions principales :

- **contrôle réglementaire :** vérifier que les services respectent les règles de santé, de sécurité et les conditions de travail ;
- **visites de terrain :** accéder librement à tous les locaux, chantiers et lieux de travail, et consulter les documents obligatoires (Document Unique, registres de sécurité) ;
- **conseils et propositions :** suggérer à l'autorité territoriale toutes les mesures d'amélioration des conditions de travail et participer à l'élaboration des règlements internes ;
- **intervention d'urgence :** proposer des actions immédiates en cas de danger grave et imminent ou d'alerte/retrait d'un agent ;
- **instances paritaires :** assister aux réunions du Comité Social Territorial (CST) ou de la formation spécialisée (F3SCT) avec voix consultative.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services d'Eaux & Vilaine.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 035-254401243-20261009-2026_77-DE

eaux & vilaine
ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DE LA VILAINE

DCS N° 2026-77

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité des voix, soit 875 voix :

- **approuvent la convention pour la mise en œuvre de la mission inspection santé-sécurité au travail (ACFI) du CDG 56 annexée ;**
- **autorisent M. le Président ou son représentant à signer tous documents y afférent.**

Pour extrait conforme,

Le Président d'Eaux & Vilaine

Jean-François MARY

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services d'Eaux & Vilaine.